Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-2026016B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION **n°2026-007**

COMMUNE DE LOCMARIA	**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 avril 2026**
Date de la convocation 24 MARS 2026	**Délibération n°2026-007B**
ELUS EN EXERCICE : 15 **NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 14** **NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14** **VOTES POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**	**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Dominique ROUSSELOT, Mme Marie THUILLIER, M. Marc KEMPF, Mme Aurélie BAUR, Mme Sarah MESNAY, M. Yvon MAUGER, Mme Marie-José JUGEAU, M. Michel HARDOUIN, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, Mme Maryline BRIERE, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN, M. Pacifique DUTEL.

Absent excusé : M. Guy BENAROUCHE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'avis de la commission finances du 26 mars 2026, Il est donc proposé d'attribuer les subventions aux associations au titre de 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-2026016B-DE

ASSOCIATIONS	MONTANT
Association Act Meizad	200,00 €
APCANBI	300,00 €
Association Astronomique de Belle Ile	200,00 €
Association Tiguidi (festival émulsion)	500.00 €
ASBI	1 200,00 €
Belle-Ile Pousse-Pieds	100.00 €
Cantabelle Ile	200,00 €
Collège M. Lotte (Voyages scolaires) 2 élèves	80,00 €
De laTerre à la Casserole	100,00 €
Association Dubarre et Corvic	600,00 €
Du Grain au Pain et Pas Que	300,00 €
Ecole du Chat Libre	500,00 €
Entre dans la Ronde	500,00 €
Foyer Socio Culturel	1 500,00 €
Ludothèque Jeu Tu Ile	100,00 €
La Puce à l'Oreille	500,00 €
Les Guerveur	2 600,00 €
Lyrique en mer	400,00 €
Périnat' à Belle Ile	200.00 €
Plages Musicales en Bangor	400,00 €
SNSM	1 500,00 €
Team Belle-Île	400,00 €
Tennis Club	400,00 €
Vélo Club B-I Fonctionnement	800,00 €
Vélo Club B-I Course	1 500,00 €
Vindilis théâtre	500,00 €
Yachting Club BI rénovation LA BELLILOISE	500,00 €
La ligue contre le cancer	100,00 €
Rêves de clown	100,00 €
Vaincre la mucoviscidose	100,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS	**16 380.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

– D'attribuer les subventions communales au titre de l'exercice 2026, conformément au tableau de la présente délibération ;

– D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Locmaria, le 01 avril 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE ILE MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Dominique ROUSSELOT